

délégués - en exercice ...	97
- présents	61
Pouvoirs	11
Total votants	72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Xavier MAUBORGNE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):
Pascale PRUNET, Franck GRASSELET, Joël BIGOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Thierry TARD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Gladys CELANIE, titulaires, M. BOUCHART, suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Cyril GHOZLAND, Nathalie RUCHMANN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Maurice BLANCHARD, Thierry MAURER, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Philippe SPITZ, Yann LEMAULF, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Foubert à Tabuy (CAPVM)
- de M. Omari à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Olivieri à M. Vasseur (CAPVM)
- de Mme Amara à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Seveste à M. Green (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Denis Dupuy, Nicole Vibert.

Excusés : Bruno Remond, Cédric Leseine, Loïc Le Dieu de Ville.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau.

Excusé : François Warmez.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Farid Gautier.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Excusé : Patrick Salmon.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tetart, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : David Vicente, Michele Benech.

098/12-2022 Mise en place d'une collecte spécifique et saisonnière des déchets végétaux

Il est rappelé qu'en mars 2022, afin de mettre fin au non-sens écologique et économique que sont l'incinération et l'enfouissement des déchets végétaux et, pour répondre aux directives de réduction des déchets, le Comité syndical a voté pour la suppression de la collecte des végétaux en porte-à-porte à compter du mois de juin 2022.

Pour donner suite à la demande des Vice-Présidents du SIETOM 77, du Maire Pontault-Combault et du Président de la CCPB de proposer un service spécifique de collecte de végétaux, le Président a adressé le 2 novembre 2022 à tous les Présidents, Maires et Délégués du SIETOM 77 une proposition, validée par tous les Vice-Présidents du syndicat, accompagnée d'une note.

Il est proposé la mise en place d'une collecte spécifique et saisonnière des végétaux jusqu'en 2024 au plus tard.

Selon les modalités suivantes :

- Collecte saisonnière : 8 mois (35 semaines du printemps à l'automne)
- Fréquence de collecte : 1 fois tous les 15 jours
- Limitation : 5 sacs en papier kraft compostables maximum 100L, à la charge des utilisateurs du service (uniquement tonte, fleurs, feuillages et petites tailles)
- Traitement : compostage.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n° 075/03-2022 du comité syndical en date du 14 mars 2022 portant sur la suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire du SIETOM 77

Considérant la demande de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre ville et forêts dans sa motion du 16 juin 2022 de lui proposer une offre de services spécifique de collecte et de traitement des déchets végétaux

Considérant la demande émise par Monsieur le maire de la Commune de Pontault-Combault, membre de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, adhérente au SIETOM 77, de surseoir à cette décision

Considérant la « proposition Végétaux 2023 » émise par Président du SIETOM 77 et les 6 Vice-Présidents le 2 novembre 2022

Considérant que la pertinence d'une prolongation de cette collecte spécifique sur l'année 2024 sera étudiée à la fin de l'année 2023 au vu des indicateurs relatifs à cette collecte spécifique et présentée devant le Comité syndical

*Le Comité Syndical, **DECIDE** la mise en place d'une collecte spécifique et saisonnière en porte-à-porte des déchets végétaux à compter de l'année 2023 selon les modalités définies.*

- Voix contre : 3 - Voix pour : le reste

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 décembre 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.